

Contacts avec les autorités – une check-list

Prendre contact et soigner les rapports

- Informez-vous précisément qui est responsable de quoi au sein des autorités (dicastères).
- Le/la secrétaire communal·e est au courant de tout et connaît tout le monde.
- Tenez compte des hiérarchies existantes et incluez toutes les personnes importantes.
- Il vaut mieux parler avec deux responsables, plutôt que d'oublier une personne.
- Abordez le travail et les intérêts de l'interlocuteur.
- Montrez-vous ouvert, constructif et intéressé, mais pas « lèche-bottes ».
- Une conseillère communale/un conseiller communal ne doit jamais se sentir délaissé par vous au moment décisif. Une autorité/un·e politicien·ne qui reprend à son compte l'engagement pour la protection de la nature ou du paysage a besoin de soutien.
- Ne soyez pas avares en compliments/félicitations pour les bonnes actions des politicien·nes !
- Si vous participez à la vie villageoise, vous aurez plus de chance de succès. Ne participez donc pas uniquement à vos propres événements, mais aussi à ceux d'autres organisateurs. Ayez des contacts réguliers avec les conseillers municipaux ou communaux, mais ne les « assiégez » pas, au risque de les voir vous fuir.
- Assurez la continuité et une personne de contact au sein de votre association.
- Un changement constant des personnes de contact nuit à l'instauration de la confiance. Mais il est utile que les autorités voient régulièrement 2 à 4 personnes de votre association, afin d'assurer la continuité en cas de retrait de la personne de contact principale.

- Avec le milieu politique, il faut toujours s'attendre à des changements rapides. Il est donc important d'assurer les relations dans la durée et de saisir les opportunités quand un·e politicien·ne réagit favorablement à nos demandes.

Séances et choix du langage

- La polémique n'a pas sa place à la table de réunion.
- Être à l'écoute est important pour le succès de la discussion.
- Ayez une attitude convaincante, mais pas pédante ou sectaire.
- Prenez au sérieux d'autres intérêts que les vôtres.
- Lors d'un projet concret, nous avons clarifié les questions les plus importantes et préparé les réponses.
- Tout ce que nous amenons est bien préparé et fondé (argumentation solide, photos pour la visualisation, plans détaillés, etc.).
- Proposez votre collaboration selon vos capacités (et celles de l'association), mais fixez des limites claires par rapport à une grande charge de travail. Signalez la responsabilité de la commune ou du canton.
- Réfléchissez à la marge de manœuvre et soyez prêt à faire des compromis lorsque cela est possible. Sinon, une attitude rigide doit pouvoir être expliquée avec des arguments solides.
- Demandez un procès-verbal de la réunion et corrigez-le en cas de besoin.

Projets et concepts concrets

- Procurez-vous les documents à temps.
- Un descriptif de projet, court, mais bien documenté, est une base importante.
- Le premier entretien avec la personne responsable est informel, il permet de montrer nos idées et de s'enquérir des idées du partenaire. Evitez de formuler une opposition ferme à un projet de la commune/du canton lors du premier contact.
- Allez visiter avec les autorités des projets similaires déjà mis en œuvre. Cela permet souvent de dissiper les peurs et les préjugés.

- Ne discutez pas théoriquement autour d'une table, mais allez voir le cas sur place.
- Thèmes délicats : si possible discussions techniques avec les divers adversaires isolément. Ne pas convoquer tout le monde en même temps afin que les résistances à un projet ne puissent pas s'additionner.
- Organisez un débat public et invitez des intervenant·es externes.
- Ayez toujours à disposition des idées de projet prêtes à être mises en œuvre pour le cas où des opportunités surviendraient.

Relations publiques

- Présentez les projets à la population en collaboration avec les politicien·es/autorités.
- Lors d'actions réussies, organisez une conférence de presse commune.
- En cas d'échec : il n'est pas interdit de réveiller l'attention publique et de mettre une certaine pression via les médias, mais il faut veiller à rester correct et factuel.
- Cherchez des alliances avec d'autres forces du village (société de défense du patrimoine, amis de la nature, chambres agricoles, domaine forestier, etc.).
- Utilisez les événements et possibilités d'exposition de la commune.

Collaboration à des planifications et des commissions

- Participez aux procédures de consultation et d'opposition.
- Annoncez-vous pour la participation à la planification d'aménagement du territoire.
- Annoncez votre intérêt pour la planification du développement forestier.
- Faites-vous élire à la commission de protection de la nature et du paysage.
- Offrez vos services comme consultant·e (payé·e) en matière de protection de la nature.

- Suggérez l'élaboration d'un concept de protection de la nature communal et/ou d'une conception d'évolution du paysage et collaborez-y.
- Tous ces projets demandent beaucoup de travail, un engagement sur plusieurs années et de bonnes connaissances techniques. Au besoin, faites-vous soutenir sur le plan technique par des tiers ou l'association faîtière.

Bien évaluer ses forces

- Un engagement sur la durée et techniquement fondé est le plus convaincant.
- Adaptez votre ténacité à l'importance des enjeux/du projet.
- N'exigez pas des autres ce que vous ne seriez pas prêt à faire si vous étiez dans leur situation.
- Faites une analyse honnête de vos propres capacités et forces.

Utilisez les conseils fournis par l'association faîtière / travaillez en concertation avec les services cantonaux et les autres organisations environnementales

- Utilisez les bases, documents et expériences des autres, ne réinventez pas la roue à chaque fois.
- Avant une séance importante, consultez assez tôt l'association faîtière, les services cantonaux et les autres organisations environnementales.

© BirdLife Suisse, février 2023